



Nantes célèbre son premier mariage nocturne

« La nuit dans une ville, c'est un moment multiple. Il y a ceux qui dorment, ceux qui travaillent et ceux qui font la fête » déclarait la maire de Nantes Johanna Rolland. Désormais, il y aura aussi ceux qui se marient !

Selon André Gide, ce que l'on dit être nouveau en ce monde, « c'est l'histoire qu'on ignore ». À partir de 1644, les bénédicitions nuptiales avaient lieu à la nuit noire à Pont-de-Vaux, et cette mode du mariage en soirée s'est progressivement répandue pendant l'Ancien Régime. Peut-être qu'en 2017, deux temporalités cérémonielles distinctes coexisteront et accompagneront l'entrée des futurs époux dans la vie maritale.

Ainsi, le 16 juin 2017, la célébration du premier mariage nocturne a eu lieu dans la ville de Nantes. Cette démarche unique est issue d'une proposition du Conseil nocturne nantais, conscient que « la société bouge et que le service public doit s'adapter ». L'hôtel de ville a accueilli les mariés un vendredi soir à 20 h 40 pour une cérémonie officielle de trente minutes contre vingt habituellement pour les mariages de jour.

Si « l'offre rencontre la demande », les mariages nocturnes seront pérennisés et se dérouleront les vendredis soirs de 19 à 23 heures. La mise en place d'une nouvelle tranche horaire témoigne de « l'agilité du service public » pour répondre aux évolutions sociales ainsi qu'aux besoins actuels de la société.

Une cérémonie nuptiale se déroulera de la même façon qu'un mariage de jour, à la seule différence que les futurs mariés pourront choisir une animation musicale et lumineuse. Une atmosphère personnalisée qui, selon la maire de Nantes, restera dans « le cadre républicain et solennel » afin de garantir un mariage civil et public en conformité avec la loi. Loin d'alourdir le temps de travail des fonctionnaires, la ville de Nantes a soutenu que seuls des « agents volontaires » seront appelés pour la célébration nocturne des mariages.

Cette initiative vient donc répondre aux attentes des couples qui, comme dans le cas de celui du 16 juin dernier, sont dans l'impossibilité de se marier aux horaires traditionnels, par exemple en raison de leurs contraintes professionnelles. Le déplacement temporel des mariages s'adapte donc à la demande sociale, et à une nouvelle temporalité réunissant pratiques sociales et formalités administratives.

Ainsi, tout couple désireux de s'unir sous la lune suivra les mêmes formalités que n'importe quel mariage civil de jour. Le mariage de nuit est à ce stade une démarche ponctuelle, mais qui sera expérimentée à nouveau à Nantes les vendredis 22 septembre et 15 décembre 2017.